

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS154

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« 3 de la loi n° du garantissant l'avenir et la justice du système de retraites »,

les mots :

« L. 114-4 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel